

Zeitschrift: Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires

Herausgeber: Empirische Kulturwissenschaft Schweiz

Band: 1 (1897)

Artikel: Moeurs genevoises

Autor: Ritter, Eugène

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-109200>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Grèce ; en Hongrie, en Transylvanie, et même en Orient, jusque chez les Canaraïs, peuplade non-aryenne de l'Inde ; en Lorraine, dans diverses provinces de France, et tout à l'Occident, chez les Indiens d'hegihas des Etats-Unis.¹⁾ Dans la plupart des récits, le monstre est un dragon à sept têtes, et le héros prend la langue comme preuve de sa victoire ; mais, détail étrange ! la version des Indiens d'Amérique est la seule, semble-t-il, qui soit d'accord avec la valaisane pour punir du supplice du feu le ou les faux vainqueurs du monstre, convaincus d'imposture.

Jusqu'ici on a recueilli peu de contes proprement dits dans la Suisse romande ; mais on est loin d'avoir tout exploré. Il est probable que le Valais renferme encore, pour les amateurs de folk-lore, bien des richesses inconnues.

Lausanne.

A. Taverney.

Moeurs genevoises.

Les registres du Consistoire de Genève, au 16^e et au 17^e siècles, sont une source abondante de renseignements sur les anciennes moeurs. J'y ai puisé, il y a quelques années, les matériaux d'une courte étude sur les fiançailles et mariages, qui a paru dans le 14^e volume des ENTRENNES CHRÉTIENNES (Genève, 1887). On y trouve la trace d'usages qui n'existent plus, que je sache ; il y est question, par exemple, de „promesses de mariage accompagnées et confirmées par toutes les circonstances pratiquées en semblable cas, jusqu'à avoir bu ensemble, au nom de mariage, en mêlant le vin du verre de l'un dans celui de l'autre, à la manière accoutumée.“

Les courts extraits que je donne ici ne sont qu'un spécimen de ce qu'on peut trouver dans ces registres. Un chercheur patient pourrait y faire toute une moisson.

E p o u s e s d u m o i s d e m a i (Maibraut.²⁾

Registre du Consistoire, mardi 19 avril 1614. Proposé qu'on recommence à faire des épouses du mois de mai : ce qui est contre la pudeur et bonnes moeurs ; et qu'à la papauté telles choses se font avec scandale, dont il en peut advenir du mal.

L'avis a été de prier nos magnifiques et très honorés Seigneurs d'y pourvoir selon leurs prudences.

Registre du Conseil, mercredi 20 avril 1614. Le Consistoire s'est plaint que les jeunes filles recommencent à faire des épouses du mois de mai. Arrêté que les officiers et dizeniers empêchent qu'on ne fasse des petites épouses.

¹⁾ Je l'ai aussi rencontré en Lithuanie.

(Red.)

²⁾ Die „Maibraut“ (oft auch auf Pfingsten oder Fastnacht fallend) ist eine uralte über ganz Europa verbreitete Sitte. Für Frankreich vgl. CORTÈTE, fêtes religieuses (1867) p. 161 und MONNIER et VINGTRINIER Traditions populaires comparées p. 283. [Red.]

F e u x d e l a m i - é t é .

Registre du Consistoire, jeudi 11 août 1614. A été proposé qu'au temps présent qu'on tille les chenèves (chanvres), on fait des feux autour desquels les femmes et filles et jeunes hommes s'assemblent, et chantent des chansons profanes, mêlées parmi les psaumes : outre ces insolences qui se commettent contre l'ordre, et les difficultés des temps où Dieu nous appelle.

L'avis a été de prier nos magnifiques et très honorés Seigneurs d'obvier à telles confusions selon leurs prudences.

Registre du Conseil, vendredi 12 août 1614. Sur le rapport du Consistoire, contenant qu'à l'entour des feux qui se font en teillant les chanvres, on chante des chansons profanes avec les psaumes ; et commet-on d'autres insolences :

Arrêté que les Anciens du Consistoire y veillent chacun en son quartier, et appellent au Consistoire ceux qui seront en faute.

Genève.

Eugène Ritter.

Les prières pour le bétail (Alpsegen).

L'ALPINA, le bulletin officiel du Club alpin suisse, a publié, dans son numéro du 15 septembre 1895, une prière pour le bétail (Alpsegen) du vallon du Melchthal, dans l'Obwald, qu'il est intéressant de comparer avec celle de l'alpe de Lasa, près de Sargans, ou celle du Mont-Pilate.¹⁾

On sait que ces prières, autrefois très répandues dans nos montagnes, avaient pour but de recommander les bestiaux à la protection de Dieu, de la Vierge et des Saints. Elles étaient tenues en si grand honneur que ni la tempête ni la neige ne pouvaient empêcher le vacher d'aller les chanter chaque soir sur le point le plus élevé du pâturage. L'ordre même dans lequel elles devaient être dites dans les différents alpages était stipulé, paraît-il, dans les titres de propriété de chacun.

Dans les cantons protestants de la Suisse romande, les prières pour le bétail sont beaucoup plus rares. On y invoque moins souvent les Saints ; mais, par contre, la superstition a donné une grande importance aux fées, lutins, sorcières, etc.

Nous possédons un vieux cahier, copié par le père de Jules Veillon, le guide bien connu des Plans de Frenières, dans lequel il y a, à côté de différents remèdes pour la guérison des chevaux «qui ont la vue grasse», ou des poulains «qui ont la vue trouble en faisant leurs dents», des «secrets véritables et éprouvés» pour faire demeurer un «lare» (voleur) dans un bâtiment où il vole, et des formules contre la «malle rencontre» ou «pour ceux qui touche» (pour ceux qui jettent un sort).

¹⁾ SZADROWSKY, La musique et les instruments de musique des populations alpestres. (Annuaire du Club alpin suisse, 1867—68). — L. TOBLER, Schweizer Volkslieder, p. 197.